DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

LE: 2 2 SEP. 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

CASTELSARRASIN - 82

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 17 Septembre (17/09/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, Conseillers Municipaux.

Madame Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

11 - 17 Septembre 2015

MODIFICATION DE TRACE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE L'EGLISE DE SAINT AMANS

Rapporteur: M. CASSIGNOL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification de tracé d'une partie du chemin rural désigné ci –dessus.

Sont concernées par ce projet les nouvelles parcelles provenant de la division des parcelles section BS n° 20-21-24-43-44-45 et définies sur le plan ci-annexé d'une contenance de 3 326m².

La Commune cédera aux consorts LEYGUE, les parcelles définies sur le plan ci-joint et provenant de l'ancien chemin d'une superficie de 2 267 m²,

L'achat et la vente simultanés se feront à l'euro symbolique.

Les Consorts LEYGUE prendront en charge les frais de géomètres et les frais de notaires correspondants.

Les Consorts LEYGUE prendront aussi en charge la réalisation du nouveau chemin

Ces opérations seront soumises à Enquête Publique fixée par arrêté de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Vu la demande formulée par les riverains du chemin rural en date du 10 août 2014;

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

PRECISE que les cessions auront lieu sans paiement de soulte de part et d'autre car les biens cédés sont de valeur équivalente ;

APPROUVE la modification de tracé défini sur le plan ci-joint ;

LE:

DIT que les frais notariés et du géomètre seront à la charge du demandeur ;

DECIDE de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

DECIDE de lancer la procédure de création des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

DEMANDE à Monsieur le maire d'organiser les enquêtes publiques sur ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 18 septembre 2015

2 2 SEP. 2015 Le Maire.

CASTELSARRASIN - 82

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

M. et M^{me} Michel LEYGUE 1048 Chemin de Saint-Amans 82200 MOISSAC

Tel: 05 63 04 75 63

LIFE TO THE SEP. 2014 M. SEP. 2

Moissac, le 10 août 2014

Objet : Demande de déplacement de chemin.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE:

2 2 SEP. 2015

Monsieur le Maire,

CASTELSARRASIN - 82

Comme II nous l'a été indiqué lors de notre entretien avec les élus M. GARRIGUES et Mine MAERTENS le 4 septembre dernier, nous vous informons par la présente de notre souhait de faire déplacer le « Chemin de l'Église » à Saint-Amans de Moissac selon les termes énoncés à M. GARRIGUES et Mine MAERTENS.

Cette demande collective concerne les familles PERIES, LESCOMBES et LEYGUE riveraines dudit chemin.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'informations complémentaires concernant la marche à suivre et les éventuelles modalités administratives, veuillez agréer, Monsieur la Maire, nos sincères remerciements.

M, et Mine Yvan PERIES

M. et Mine Bernard LESCOMBES

M. at M^{me} Michel LEYGUE

Les riverains cosignataires

